

Sixième grand volet sur la sainteté : La maîtrise exigée des instincts et des pulsions

=====

PREMIER THÈME – LA SAINTETÉ PAR LE CONTRÔLE ALIMENTAIRE

VII – Aspects médicaux et hygiéniques des lois alimentaires du Rouleau (fin)

=====

Résumé antérieur :

I à XV – L'HOMME ET DIEU : Les deux premiers versets rappellent que seuls ceux du peuple d'Israël qui en sont dignes (tant hommes que femmes formant les **bné Israël**) auront seul(e)s vocation à constituer une assemblée formée de témoins (**ada**) de la sainteté divine. l'Eternel se situe « à part » (**kadoch**) dans les religions alors coexistantes. Avec moult réserves, les entretiens précédents tentaient d'en cerner quelques attributs. Le premier principe de sainteté humaine réside dans la règle des différenciations (Avdalah) La paracha se réfère d'emblée au Décalogue (Dieu UN sans nul auxiliaire et donc seul à disposer de pouvoirs surnaturels, rôle du Chabat, devoir de piété filiale) Le Chabat renforce le noyau familial et parental, rappelle l'existence d'un créateur, son rôle providentiel ayant extirpé le peuple d'Israël d'une Egypte ayant des serviteurs esclaves et des serviteurs de cultes païens.

GRANDES LIGNES D'ÉTUDE : Dans son ensemble le judaïsme inculque une triple maîtrise, celle d'une doctrine du Dieu rigoureuse excluant toutes faussetés ou fantaisies, celle d'une maîtrise demandée des instincts (alimentaire, sexuel, d'agressivité sociale) et celle encourageant une sublimation de l'affect (maîtrises cognitive + affective + instinctive). Pour des raisons pratiques, nous étudierons d'abord le social

XVI à XXIV - ASPECTS SOCIAUX : *NULLE PART N'A ÉTÉ RELEVÉ LE FAIT QUE LES VERSETS LÉVITIQUE CH19 v 16-19 FONT RÉFÉRENCE DIRECTE A LA VIE DE JOSEPH ET SES FRÈRES RÉSUMÉE EN SES ASPECTS MORAUX ET A VISÉE PÉDAGOGIQUE*

Ainsi, à partir du comportement de Joseph adolescent, sera extrapolé l'interdit de calomnier ; ou même de tout colportage d'une vérité, mais imprudente à diffuser. La fin du verset Lévitique 19:16 donne lieu à diverses traductions possibles. La version officielle insiste sur le devoir d'assistance à personne en danger J'y ajouterai l'interdit de fabuler sur les morts, de leur alléguer une vie ou des propos fictifs, voire de leur attribuer un pouvoir surnaturel (Décalogue) et bien sur, d'en déifier certains par des pèlerinages apostats. Le verset 17 interdit tout sentiment haineux. Les frères de Joseph en étaient un exemple négatif, à l'opposé d'un Esaü fraternel envers Jacob ou d'un Joseph adulte pardonnant, de même, à ses frères. Le même verset préconise de ne surtout pas s'associer à des méfaits, d'essayer même de les empêcher, et, s'ils ont été commis, d'en faire éviter la récurrence en suscitant un repentir. Le Rouleau plaide, par ses récits illustrés, pour aider à la disparition des fautes bien avant que celle de leurs auteurs fautifs. S'abstenir d'esprit de rancune ou de vengeance et aimer son prochain et l'étranger forment le verset 18. Certains rabbins illustres (Hillel...) considèrent que respecter son prochain conduit à l'observance des autres lois. Le nouveau testament leur emboîtera le pas et renchéra sur les versets du Lévitique plagés et repris à son compte. Selon le Rouleau (repris ensuite par Salomon, Maimonide, Ibn Paquda...) le fond du message doit toujours dominer la superficialité de la forme. Tout autant, la sainteté passe par un souci de l'altérité. S'y ajoutent dans la **kedoucha** le devoir de l'exactitude et de l'impartialité dans le jugement autant dans celui critique que nous devons avoir envers nous même, qu'envers les autres avec la même objectivité, voire sévérité Le rejet de l'hypocrisie dans tout propos, acte ou les promesse fallacieuses vont de même à l'encontre d'une sainteté. L'interdit de tout culte des morts sur lesquels se sont construites de nombreuses affabulations est un commandement absolu (al tifnou él ha ovoth), et qui s'y adonne a versé dans le paganisme et devient apostat. Le respect des interdits des Tables est une évidence universelle dans nos rapports avec tout prochain.

XXV à XXVI – L'IMPÉRATIF DU PARTAGE : Le partage alimentaire est donné comme un exemple donné et illustré de partage. C'est une règle imposée et généralisée, tant pour la nourriture d'origine animale que celle végétale. C'est une règle qui, de plus, fait partie des valeurs structurelles du judaïsme qui l'a initiée. Comme telle, qui n'y consentait pas à s'y plier était considéré comme un apostat et devait être alors retranché de l'assemblée sainte et exclus du décompte des enfants d'Israël. Le concept du partage est en fait plus vaste. Il s'étend au partage des mêmes codes de lois de justice d'avec l'étranger, au partage communautaire des cimetières en mixité (tout comme pour Abraham avec la tribu de Heth), à l'hospitalité, au partage de son temps (visite aux malades, temps communautaire, enseignement) enfin au partage des connaissances acquises même hors « conclave » mais dont les divergences sont bienvenues, selon Moïse, tant qu'elles se cantonnent à l'intérieur des valeurs structurelles fondamentales (cas de Eldad et Médad)

XXVII à XXXVII– LA SAINTETÉ FAMILIALE Le premier des devoirs familiaux est celui de fonder un foyer fécond. Le vœu de procréer est donc la première bénédictio des lévites et, de même, le vrai sens réel et la seule motivation profonde de la bénédictio nuptiale. La Bible, en sa Thora et en ses prophètes en analysait différents aspects ou dérive que nous avons survolés. De même, avoir une ascendance nominative et une généalogie référencée est, dans le Rouleau, rappelé répétitivement comme lui étant tout aussi importante. Le talmud s'aligne sur cette position nataliste, mais en additionnant une grande sévérité envers ceux qui alors que féconds, refusent la parentalité, que cela soit du côté du père ou de la mère. Pour qu'une famille soit sainte il faut, de plus, que, dans le foyer, tant le père que la mère inculquent, par le jour du Chabat, le respect des valeurs judaïques et le rappel de la création divine. Un rôle majeur est dévolu à la mère dans le foyer, c'est pourquoi c'est elle qui est chargée auprès de l'époux et des enfants des symboles des bougies et de la confection des deux pains du Chabat. Les textes de la Thora sont validés par deux serments d'avant et d'après la lecture du Rouleau, remerciant Dieu de ne pas avoir mixé nos valeurs d'avec celles païennes et en réaffirmant la vraie valeur et vérité de ce Rouleau. Irrespect et dérive observées chez certains. La Thora illustre par quelques récits des exemples de bons (Esaü) ou de mauvais (Jacob ou ses fils) comportements filiaux. Le Talmud, notamment dans les traités Péa et Kidouchin, apporte du renfort au devoir du respect filial. De l'importance donnée par le talmud à la sincérité du respect filial, ainsi qu'au soutien matériel et moral de ses vieux. Ainsi que des devoirs post-mortem. Ce respect contribue à la sainteté du foyer.

La Bible enjoint l'enseignement de l'unicité divine, le devoir de rabâcher et commenter aux enfants le décalogue et des commandements satellites, les leçons à tirer des récits historiques et celles tirées des œuvres divines. Leur respect est récompensé, leur violation sanctionnée avec un pardon possible. Sauf en cas de désinformation sur le Rouleau ou « d'abominations » collectivement tolérées. Initialement donnée par le père, l'éducation fut institutionnalisée au 1er siècle d'abord à Jérusalem puis en toutes villes de la Palestine.

Toute technique de désinformation dans l'enseignement des textes va à l'encontre du concept du **Tsedék** (recherche obsessionnelle de l'exactitude) enjoint par le Rouleau et dont le viol est le seul ne pouvant faire l'objet d'un pardon selon les tables (3ème commandement). **La diversion** en est une et nous en avons donné un exemple sur l'inconduite d'Abraham (Genèse 12) évitée régulièrement de tout commentaire. **L'omerta** en est une autre voie (exemple : le pacte culpabilisateur de Moab n'est que pas ou peu enseigné) Il existe enfin d'autres **techniques sournoises** permettant de dévoyer les textes pour se les approprier par certains dogmatiques inscrupuleux. Triste est de constater qu'il existe un négationnisme mais rabbinique.

XXXVIII à XLIII– LA SAINTETÉ ALIMENTAIRE : contrairement aux végétaux, le monde animal est vite classifié dans le Rouleau entre animaux purs et impurs, dès Noé. Mais dans la Genèse tous sont alors consommables. Exception faite pour leur sang honni. Le combat contre les cultes zoolâtres est l'une des raisons de l'instauration des sacrifices au Sinâi, auprès d'un peuple de l'Exode quasi exclusivement composé (99,92%) d'enfants issus de femmes égyptiennes et imprégnés de ces cultes (veau d'or). D'où la place que tiennent les animaux dans les dix plaies. Il est ensuite appelé que le judaïsme est une religion du juste milieu situé entre l'ascèse et les orgies de la grande bouffe, toutes deux marginalisées. Le Rouleau ne se prive pas d'utiliser, en de multiples endroits, la symbolique alimentaire. A partir de l'instauration de l'autel, elle devient même un moyen d'instituer une hiérarchie dans le peuple, en rappelant que ceux qui ont la charge d'enseigner la loi de Moïse sont soumis à une sainteté majorée et d'exemplarité parmi l'assemblée sainte. Il existe un aspect hygiénique dans les lois alimentaires et j'ai rappelé l'analyse de Maimonide là dessus. L'analyse moderne en est plus variée. En un premier temps nous avons rappelé les bénéfices métaboliques et le besoin psychologique individuel lié à ce type de loi qui rassure de façon consciente ou inconsciente.

DISCIPLINE ALIMENTAIRE, SANTÉ, PURETÉ, SAINTETÉ ET... LONGEVITÉ ACCRUE

En prolongement des bénéfices métaboliques et psychologiques individuels des règles alimentaires, abordons les autres aspects **sociologique, bactériologique, parasitologique, toxicologique**.

3°) Bénéfice sociologique

En augmentant le partage de points communs entre coreligionnaires, dont celui éventuel des règles alimentaires, toute religion en général, renforce la socialisation des croyants, ce qui a été démontré comme contribuant à augmenter leur espérance de vie.

Etude récente aboutissant en cette voie :

Dans la très sérieuse revue SPPS (*Social, Psychological and Personality Science*) l'équipe de chercheurs Laura E. Wallace, Rebecca Anthony, Christian E. End et collaborateurs, a pu faire une méta analyse de deux études faites dans différentes villes.

Ils ont tenu compte de certains paramètres correcteurs pour éviter tout biais et pour publier leurs conclusions. Lien : <https://www.accessante.fr/religion-augmentation-longevite-a733.html>

La première étude avait été faite dans *Des Moines* (ville de l'état d'Iowa) en étudiant 505 nécrologies. La seconde, faite dans 42 grandes villes des USA a porté sur 1096 avis de décès soit une étude totale faite sur 1601 nécrologies. Dans les deux études, les chercheurs ont tenu compte du sexe, du statut matrimonial, ainsi que du nombre d'activités sociales religieuses auxquelles les gens avaient participé.

La première étude a montré que ceux qui avaient une affiliation religieuse vivaient 9,64 ans de plus que la population non croyante, chiffre ramené à **6,48 ans** en le corrigeant en fonction du sexe et de l'état matrimonial. Et la seconde étude un allongement de vie des croyants de **5,64 ans** par rapport aux non croyants.

Les auteurs remarquent que le lien social en lui-même n'apporte qu'un an de plus de longévité (déjà appréciable en soi) et émettent donc l'hypothèse que les autres années de rallongement de la vie seraient liées **au mode de vie plus saine** chez les croyants.

Reprenons le cas du porc malsain cité comme exemple par Maimonide

Revisitons le point de vue de Maimonide à l'aune de nos connaissances actuelles.

Maimonide n'insistait surtout que la seule malpropreté de cet animal comme motif d'interdit. Or nous savons, depuis, que l'insanité de cet animal comme réservoir d'anthropozoonose va en réalité bien au delà :

Son élevage ou sa consommation peuvent être la source de pas moins de **sept infections bactériennes et de trois parasitoses**, ainsi que **d'intoxication**, toutes pouvant avoir, dans certaines circonstances, des suites gravissimes, voire même mortelles :

4°) Maladies bactériennes de transmission prioritairement (ou accessoirement) porcine

A) Le rouget du porc : affection **dermatologique** généralement localisée et causée par piqûre et inoculation, mais pouvant être parfois généralisée et alors grave,

Le porc n'en est pas le seul réservoir. Ainsi **les crustacés** peuvent tout aussi bien transmettre l'affection. Certaines professions surexposées ont un risque accru (bouchers, charcutiers, poissonniers, écaillers, éleveurs, vétérinaires, ménagères)

B) Les salmonelloses: elles sont habituellement à l'origine de **gastro-entérites** spontanément résolutive, mais certaines personnes peuvent conserver ces germes en eux par la suite, et ainsi les diffuser (elles sont dites porteurs sains).

Sont particulièrement vulnérables vis à vis de ces entérobactéries, les jeunes enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées ou celles ayant des problèmes de santé. Elles peuvent alors s'étendre au sang (septicémie) au système nerveux ou aux articulations.

- C) Les streptococcoses:** Le porc, ainsi que le sanglier, sont des animaux porteurs généralement sains de cette bactérie (*streptococcus suis*) située dans leur appareil respiratoire et dans leur groin, ainsi que dans les entrailles. Elle peut aussi se transmettre par le biais des carnivores qui en dévorent les cadavres. Chez l'homme c'est essentiellement par le biais d'une peau égratignée ou blessée que se fait la contamination, certes rare, mais alors grave (méningites streptococciques avec séquelles fréquentes de surdité)
- D) La campylobactériose:** Le porc n'est pas le seul porteur de ce germe, tous les animaux peuvent être touchés et plus particulièrement les volatiles et volailles. Responsable d'une gastro-entérite purulente, voire sanglante avec douleurs et besoins impérieux, vomissements, douleurs musculaires et fièvre.
- E) La Pasteurellose:** Le porc n'est pas le principal porteur. Troubles infectieux cutanés, atteintes rhumatologiques, septicémie
- F) La listériose:** transmise par les charcuteries, les saurissier, les aliments traiteurs, responsable d'avortements
- G) La brucellose:**
Tous les mammifères peuvent la transmettre par le produit de leur avortement Devenue rare de nos jours grâce à la prévention. Donne de la fièvre, des sueurs, des douleurs, des atteintes osseuses destructrices..... Appelée aussi fièvre de Malte.

5°) Maladies parasitaires de transmission porcine

- A) La trichinose:**
Ce sont des petites larves, au départ causant une diarrhée fébrile, puis vont se loger dans les muscles, les orbites, qui deviennent douloureux, parfois se logent dans le cerveau (céphalées)
- B) La ténia solium:**
Ce ver solitaire donne un téniasis ici bien plus grave chez le porc que le ténia du bœuf, relativement anodin, lui.
- C) L'ascaridiose:**
Ce ver est de contamination rare du porc à l'homme, mais elle existe)

6°) Maladies potentielles transmises par les mollusques et les crustacés

Les crustacés se situent au strict même niveau d'interdit religieux formel que le porc Les incidents ou accidents qu'ils occasionnent sont de quatre groupes : allergiques, parasitaires, infectieuses, toxiques

1°) les réactions allergiques sont très fréquentes et parfois gravissimes +++

Elles sont rapides, peu après l'ingestion de mollusques ou de crustacés ou même, de façon non intentionnelle, simplement en traces dans un aliment tout autre mais fabriqué dans une usine travaillant aussi les crustacés. Rapidement, apparaissent des démangeaisons, des rougeurs, de plaques d'urticaire

souvent accompagnées de gonflement des lèvres, des paupières, du visage. Le malaise qui l'accompagne peut être léger ou intense. Plus sa survenue est rapide, plus il relève de l'urgence. Il s'accompagne de nausées et de vomissements, voire aboutit à un choc anaphylactique avec un effondrement tensionnel ou avec un arrêt cardiaque mortel. Ces chocs occasionnent en France plusieurs dizaines de morts. De nos jours, on prescrit à ces patients une trousse d'urgence pour le plus pressé, en attendant l'urgentiste.

2°) la transmission parasitaire

Les crustacés peuvent être à l'origine de certaines parasitoses

A) La distomatose pulmonaire:

Transmise par les écrevisses ou les crabes d'eau douce, ce sont des vers plats qui migrent vers les poumons et donnent un tableau pulmonaire simulant la tuberculose

B) La filaire de Médine:

Ce ver rond est une dracunculose transmise par l'eau infestée par un tout petit crustacé. Il vit sous la peau de l'homme où il se déplace. Son ablation est une opération délicate car il faut éviter absolument de le rompre (réaction générale majeure).

C) La tuberculose cutanée:

Ne s'attrape qu'en ayant une plaie qui s'infecte lors de la manipulation de crustacés recouverts d'une variété de mycobactéries

3°) la transmission de bactéries et de virus

De par leur filtre, les crustacés peuvent être porteurs de **toutes les bactéries ou virus** que leur environnement liquide contient, depuis les colibacilles courants jusqu'aux extrêmes des épidémies d'hépatite, de typhoïde ou de choléra

4°) la souillure par des algues toxiques

De nos jours, les vétérinaires en interdisent alors la commercialisation ostréicole et leur consommation (de l'étang de Thau, ou d'Arcachon par exemple).

Ainsi voyons nous que déjà, en son temps, la Thora associait empiriquement un souci de prévention alimentaire et d'hygiène minimale à son concept de **sainteté**

Mais ATTENTION !, **s'il ne faut ni sous-estimer, ni sur-estimer cet aspect hygiénique des interdits** alimentaires, gardons à l'esprit qu'il ne s'agit là que d'un bienfait connexe bienvenu mais **qui n'est en rien l'axe prioritaire du message du Rouleau**, comme nous avons pu amplement l'exposer au cours des entretiens précédents. Le fait que, depuis et de notre temps, il y ait eu quelques avancées dans l'hygiène, ne permet donc en rien de lever les interdits alimentaires sur les espèces non autorisées. Ne pas les exclure de son alimentation (sauf cas extrême de survie mettant en jeu sa propre existence **Traité Sanhédrin 74a**) évite ainsi, nous dit le texte, d'être exclu de se prétendre juif et d'être exclu de la **kédoucha** collective

CONCLUSION SUR LES LOIS ALIMENTAIRES

Laissons au résumé du Rouleau fait en cette paracha **kédochim**, le soin de conclure, et de rappeler le lien direct qu'il établit comme indissociable, entre le devoir de ne manger **que** des espèces permises comme l'une des voies à suivre, afin d'espérer être « **kadoch** » :

(Lévitique 20:25) :

« **Vous distinguerez les bêtes pures des impures** et les oiseaux purs des
« **impurs ; et ne souillez pas (téchaksou) vos personnes par des bêtes, par des**
« **oiseaux et par tout ce qui rampe sur la terre, ce que j'ai distingué pour vous, les**
« **déclarant impurs. Vous me serez saints car je suis saint, moi, l'Eternel,**
« **car je vous ai séparés des autres peuples pour que vous vous consacriez à moi »**

(A SUIVRE)